L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 14 DECEMBRE 1886. 60me Année

Dufour & Donnet.
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La. as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS

MARDI, 14 DECEMBRE 1886

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

Renferme douze feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	2 00
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme douze feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Par le Shérif, à la Bourse Arcade, l'intérêt du cinquième indivis dans une certaine portion de terre située dans le Sixième district de cette ville.

Par Stern & Cie., à leur salle d'encan, Bottes, Souliers et Brodequins.

Nouvelles lignes de Steamships entre la Nouvelle-Orléans et l'Amérique du Sud.

Les Etats-Unis se développent dans des conditions si exceptionnellement avantageuses, grâce aux immenses espaces dont ils disposent, grâce à la merveilleuse fertilité de leur sol, grâce aux trésors inépuisables enfermés dans leur sous-sol, grâce à l'énergie et à l'esprit d'initiative de leurs populations—qu'il leur est possible de commettre la plus grande maladresse sans mettre en danger leur existence, tout en nuisant considérablement à leurs intérêts matériels. C'est ainsi qu'ils abandonnent, avec une insouciance sans égale, presque toutes leurs relations extérieures, industrielles, commerciales et postales, à la merci des marines étrangères qui empochent, sous forme de fret d'exportation et d'importation ainsi que de transport des malles, des sommes énormes dont s'accommoderaient fort nes négociants, nos armateurs, nos constructeurs de navires.

Quel est le système qui domine, depuis nous ne savons combien d'années, toute la politique économique de l'Union ? Evidemment, le protectionnisme. Ce n'est que par intervalles, et pendant de courtes périodes, que le libre-échange est parvenu à régner au Congrès; et toutes les fois qu'il s'est emparé du pouvoir, il a été bien vite frappé de déchéance, parce qu'on découvrait, presqu'aussitôt, qu'il créait un danger pour l'industrie et le commerce qui se dépeuplaient peu à peu. Comment ne le voit pas que l'on commet une monstrueuse inconséquence en livrant, non seulement aux hasards de la concurrence, mais au monopole du dehors, tout le domaine extérieur de l'activité américaine ? Est-ce que les constructions maritimes, sont ce que le trafic international, ne sont pas des industries tout comme celles du fer et du coton ; un commerce tout comme celui des chemins de fer ou des bateaux à vapeur qui peuplent nos cours d'eau ? Est-ce qu'il ne fait pas partie intégrante du travail national ? Ils devraient même passer avant tous les autres, parce que ce sont eux qui manifestent, au dehors, la puissance productrice d'un pays; parce qu'à un moment donné, en cas de lutte avec un autre gouvernement, leur personnel et leur matériel peuvent se transformer en marine de guerre pour défendre les plages et les ports contre les invasions et les bombardements d'une flotte ennemie. Pourquoi n'agire que c'est dans la marine marchande que les puissances telles que l'Angleterre, la France, l'Allemagne, l'Italie, la Russie, recrutent leurs forces de mer. Nous ne sommes pas suspects de sympathiser trop vivement avec la Grande Bretagne, mais nous sommes forcés d'avouer que c'est dans le développement de sa marine marchande qu'elle puise la prépondérance qu'elle exerce sur les affaires publiques du globe, ainsi que les richesses qui lui permettent de faire la loi au monde économique. Elle connaît les heureuses conséquences de sa politique protectrice, à l'égard de la marine; elle est essentiellement libre-échangiste, pour tout le reste et, sans reculer devant la dépense, sans reculer devant aucune inconséquence, elle continue, alors qu'elle pourrait s'en passer, à voter de gros subsides à ses marins au long cours et à ses lignes de vapeurs.

Une petite comparaison fera comprendre l'incurie de notre Congrès. En 1883, l'Angleterre payait aux différentes lignes nationales qui faisaient le service sur les océans, $3,500,000 ; les Etats-Unis, $316,522.13, dont $32,455 seulement aux navires américains, c'est-à-dire moins du dixième de la Grande Bretagne.

Il existe une ligne américaine qui fait le service de New-York à Cuba, Porto-Rico, St-Thomas et le Mexique; elle a reçu, en 1885, $82.68 par chaque voyage. La compagnie de San Francisco au Japon et en Chine a reçu $137,11 par voyage ; la ligne de New York à Cuba, $78.01 ; celle qui va de la même ville à Haïti, St-Domingue et à l'île Turc, $32.55; celle de Philadelphie à Queenstown, $74.55; celle de New-York au Venezuela, à Curaçao, $56 55. Ces chiffres ne sont-ils pas ridicules et les 01.55, 11 cents n'y font-ils pas une grotesque figure ?

Comme puissance industrielle, l'Allemagne date à peine d'un demi-siècle, mais, aussitôt qu'elle l'a pu, elle s'est créé une marine marchande, à laquelle elle distribue, chaque année, sous forme de subventions, des sommes énormes. Si obéirez qu'elle soit, elle est cent fois plus généreuse que notre Congrès et elle en est amplement récompensée par l'influence dont elle jouit, maintenant, sur une bonne partie des deux océans.

On dira, peut-être, qu'une politique de ce genre est bonne pour les vieux pays d'Europe, aux populations denses, qui se font une concurrence effrayante, mais qu'elle n'a pas de raison d'être, ici, à douze, à quinze cents, à deux mille lieues de l'ancien Monde. C'est une erreur. Qui ne sait que les distances n'existent plus ; qu'en moins d'une semaine, on franchit l'océan qui sépare les deux mondes ; que nous avons avec l'Angleterre, avec la France, avec l'Allemagne, des rapports commerciaux de tous les jours, de toutes les heures ; que, d'un côté comme de l'autre, les expéditions sont incessantes ? —Voilà pour la question des intérêts matériels ; qu'en quelques jours, une flotte de canonnières peut venir ravager nos côtes et nos ports sans courir aucun danger—voilà pour la question politique.

Il paraît, du reste, que les autres gouvernements américains n'envisagent pas la situation au même point de vue que nous. Depuis plus d'un an, nous avons vu le Brésil témoigner du désir d'entretenir des relations commerciales avec les autres pays, notamment, avec les Etats-Unis. S'il n'existe pas encore de lignes convenables de steamers entre la grande République du Nord et le grand empire du Sud, ce n'est pas la faute de ce dernier, mais la nôtre. Il nous a fait des offres très alléchantes, auxquelles nous n'avons pas encore répondu d'une façon efficace. Il y a de nombreuses, d'ardentes aspirations de notre part, mais pas un acte. Il a été organisé un syndicat dont nous n'avons qu'à louer le choix, mais qui n'a pas encore pris de résolutions ni voté les fonds nécessaires.

Nous ne nous laissons pas distancer seulement par le Brésil, mais par d'autres Républiques qui sont loin d'avoir nos ressources.

A la tête du mouvement, se trouvent cinq villes, les cinq ports les plus importants de la Confédération de la Colombie : Colon, Carthagène, Barranquilla, Santa Marta et Rio Hache. Le gouvernement, mieux avisé que le Congrès de l'Union, suit l'exemple de ceux de l'Europe, accorde des subsides libéraux à ceux qui se chargent du service de la malle. Autorités fédérales et négociants luttent de zèle, pour mener l'entreprise à bien. Toutes les mesures sont prises et une ligne de vapeurs va, bientôt, partir de ces ports se dirigeant vers la Nouvelle-Orléans, but naturel de leur trafic, le port le plus rapproché du Continent du Nord. Nous ne nous trouvons plus en face d'un projet, mais d'un fait accompli. Heureusement que l'initiative n'est pas venue de nous ; elle aurait, très probablement, abouti à un insuccès, comme presque toutes les tentatives faites jusqu'à ce jour.

Il y a longtemps que nous devions avoir des relations directes avec le Brésil; nous ne les avons pas encore, et voilà qu'elles s'établissent du côté où nous ne nous y attendions nullement. Ne dirait-on pas que l'on comprend mieux l'importance de notre situation, au loin, que chez nous; que nous trouvons de meilleurs amis, au dehors que chez nous? La Colombie est une contrée jeune, active, entreprenante, riche et prospère. Nous ne pouvons faire avec elle que d'avantageuses transactions.

C'est, assurément une bonne aubaine pour nos négociants; ils peuvent, par leurs efforts intelligents, en doubler les résultats. Il faut, à tout prix relever notre port délaissé; secouer nos apathies et ne compter que sur nous-mêmes, si nous voulons réussir. Passons nous de l'intervention du gouvernement général, puisqu'il semble ne rien comprendre à une entreprise qui est, essentiellement, sa tâche, et doit lui être aussi utile qu'à nous.

Loterie de la Louisiane.—Au tirage de la loterie de la Louisiane de samedi dernier, le billet portant les numéros 65, 68 et 71 a gagné le gros lot de $5 100 : et un des déposants de la banque de l'Etat en possédait une partie. Il est dit dans un avis qu'on lira plus loin que la compagnie a est empressée a faire droit à la réclamation de l'inconnu, en versant entre les mains du couvreur de la banque la somme due.

LOUISIANE.

Le *Meschacébé*, Bonnet Carré P. O. paroisse St-Jean-Baptiste, du 11 décembre :

Le juri, pénétré de l'importance d'élever ici plus de moutons et moins de chiens, a chargé un comité de préparer des résolutions conformes à l'esprit et à la lettre de l'acte numéro 111 de la législature de 1886. Cet acte a pour but d'encourager l'élevage des moutons, de protéger ces animaux contre les ravages des chiens, de déclarer délit punissable la possession d'un chien enclin à tuer les moutons et d'investir les juris de police du pouvoir de passer certaines ordonnances et de prescrire une punition pour leur infraction.

Dans notre bonne communauté on connaît à peine le mouton, cette excellente bête qui donne sa laine et se laisse couper le cou sans oser se plaindre. Beaucoup de grands enfants ne l'ont jamais vu qu'en gravure et le jour qu'ils en rencontreront un pour vrai ils prendront la course, croyant que c'est un méchant animal. En revanche, on apprécie beaucoup le chien, et il n'est pas de cour où l'on ne rencontre ce quadrupède, quelquefois par troupe. Il n'est pas rare qu'un seul habitant en possède six, sept ou huit. C'est le plus souvent une collection des plus variées un croisement de toutes les races canines, excepté celles qui ont quelque valeur. Il y a un peu de tout, et peu de bon. Et cela mange comme autant de cochons qui donneraient de bon lard en retour de leur nourriture. La nuit, c'est un vacarme à nous tenir en éveil du soir au matin si vous n'y êtes habitué. Ils jappent tout le temps, de sorte qu'on ne sait jamais si s'est après un voleur ou pour s'entretenir la voix, et l'on se laisse piller. Si vous tenez à vivre en bonne intelligence avec les maîtres de tous ces chiens, n'allez pas trouver des défauts à ceux-ci, car on vous en voudra pour longtemps. N'allez pas soupçonner le moindre barbet capable de manger des œufs. Ce serait une injure à son propriétaire. Quand passe un chien enragé, il trouve de très-nombreux sujets propres à propager son virus ; il inocule à droite et à gauche ; il sème le germe de l'hydrophobie qui va bientôt se développer sur une grande échelle et menacer toute la communauté. Vous pensez qu'alors on va tuer les chiens mordus ? Allons donc ! Ce serait dommage, et puis, qui sait ? peut-être qu'ils ne deviendront pas enragés. Et on les garde jusqu'à ce qu'ils le deviennent et vont mordre à leur tour.

Il serait donc de l'intérêt général de calmer cette passion pour les chiens par des ordonnances aussi rigoureuses que le permet l'acte No 111. Il y est dit que les juris de police sont autorisés à passer des ordonnances qu'ils jugeront convenables pour réprimer les dégâts que commettent les chiens parmi les troupeaux de moutons, à imposer de sévères amendes et de rigoureuses punitions à ceux qui garderont des chiens reconnus vicieux, etc. Ces propriétaires de chiens vicieux seront condamnés à payer de cinq à dix fois le montant des dégâts commis par leurs moutons, les frais de cour, d'avocat, etc., et n'auront aucun recours contre ceux qui tueront leurs chiens.

Espérons que MM. Becnel et Clément, qui forment le comité chargé de rédiger les ordonnances en question, y inséreront des clauses rigoureuses et de nature à éclaircir les rangs de la gent canine. Nous savons qu'ils sont capables d'apprécier un gigot de mouton bien cuit, même sans ail, et que le chien n'a droit de compter sur leur sympathie qu'à la condition d'être utile à quelque chose.

—L'hiver se montre rigoureux, cette année, les pluies, les glaces et les gelées se succèdent rapidement et généreusement. Nous sommes heureux, toutefois, de pouvoir constater que la canne à sucre n'a subi aucune perte, dans notre paroisse, par le froid. La récolte est presque complètement exploitée et des sifflets isolés indiquent seuls encore que quelques grands planteurs n'ont pas fini. Le résultat, en tant que rendement et qualité, a donné satisfaction, mais les prix qu'obtient la marchandise fabriquée sont loin de répondre aux vœux des sucriers, et ils se demandent s'il est possible de continuer à faire du sucre pour le vendre à 3 1/2 à 4 c. la livre et de la mélasse pour 20 à 25 c. le gallon. Aussi grand nombre de planteurs ne feront pas leurs frais cette année. Si encore il y avait une perspective d'amélioration pour l'an prochain ! Mais, au contraire, on parle, plus haut que jamais, de la réduction du tarif sur le sucre, et les planteurs ont tout raison de craindre que le fil qui, depuis si longtemps, soutient cette épée de Damocès sur leurs têtes, ne vienne, d'un moment à l'autre, à se rompre. Si l'on ne peut faire avec cette projection du tarif, que sera-ce sans elle ?

—Nous avons reçu, cette semaine, de M. Soathène Barré, une canne à sucre telle qu'on en trouve rarement, sinon jamais, dans nos champs. C'est une canne de la variété à rubans, laquelle, à douze, à quinze cents, à deux mille lieues de l'ancien Monde. C'est une erreur. Qui ne sait que les distances n'existent plus ; qu'en moins d'une semaine, on franchit l'océan qui sépare les deux mondes ; que nous avons avec l'Angleterre, avec la France, avec l'Allemagne, des rapports commerciaux de tous les jours, de toutes les heures ; que, d'un côté comme de l'autre, les expéditions sont incessantes ? —Voilà pour la question des intérêts matériels ; qu'en quelques jours, une flotte de canonnières peut venir ravager nos côtes et nos ports sans courir aucun danger—voilà pour la question politique.

Il paraît, du reste, que les autres gouvernements américains n'envisagent pas la situation au même point de vue que nous. Depuis plus d'un an, nous avons vu le Brésil témoigner du désir d'entretenir des relations commerciales avec les autres pays, notamment, avec les Etats-Unis. S'il n'existe pas encore de lignes convenables de steamers entre la grande République du Nord et le grand empire du Sud, ce n'est pas la faute de ce dernier, mais la nôtre. Il nous a fait des offres très alléchantes, auxquelles nous n'avons pas encore répondu d'une façon efficace. Il y a de nombreuses, d'ardentes aspirations de notre part, mais pas un acte. Il a été organisé un syndicat dont nous n'avons qu'à louer le choix, mais qui n'a pas encore pris de résolutions ni voté les fonds nécessaires.

Nous ne nous laissons pas distancer seulement par le Brésil, mais par d'autres Républiques qui sont loin d'avoir nos ressources.

A la tête du mouvement, se trouvent cinq villes, les cinq ports les plus importants de la Confédération de la Colombie : Colon, Carthagène, Barranquilla, Santa Marta et Rio Hache. Le gouvernement, mieux avisé que le Congrès de l'Union, suit l'exemple de ceux de l'Europe, accorde des subsides libéraux à ceux qui se chargent du service de la malle. Autorités fédérales et négociants luttent de zèle, pour mener l'entreprise à bien. Toutes les mesures

diatement dispersé sur la voie, et les quatre chars qui portaient le coton isolés des autres et laissés en proie à l'élément destructeur. Ces quatre chars et 185 balles de coton furent lentement réduits en cendre. La ligne fut bloquée jusqu'à 2 heures du matin, heure à laquelle les trains de passagers ont pu continuer leur route, interrompue depuis 5 heures.

Le *Banner*, New Road, paroisse Pointe-Coupée, du 11 décembre :

M. M. Thompson, de Waterloo, a fini de ronler, sur la propriété Ste. Claude, la semaine dernière. Il a fait une récolte de 105 boucauts de sucre et 225 barils de mélasse, sur 75 arpents de cannes. A cause des bas prix, M. Thompson a cru qu'il était plus lucratif de faire des mélasses que du sucre.

Le *Courrier*, Opelousas, paroisse St-Landry, du 11 décembre :

Nous avons eu un vrai temps d'hiver, avec de la glace, une bonne partie de la semaine. Le vent a été violent, samedi soir et dimanche; la glace avait un demi-pouce d'épaisseur. Heureusement, il n'y a plus beaucoup de coton dans les champs ; il n'en reste que sur les grands habitations.

—Nous avons eu de bonnes affaires, cette semaine ; nos rues étaient encombrées de charettes qui apportaient des produits de la campagne et de voitures de colporteurs. Nos marchands sont bien assortis; on trouve, chez eux, à peu près tout ce dont on a besoin.

Le *South*, Plaquemine, paroisse Iberville, du 11 décembre :

La ligne de levées que construisent MM. Bigley et Lapassade, sera bientôt achevée; c'est un beau travail, d'une largeur et d'une hauteur, suffisantes, pour protéger, désormais, nos terres contre l'invasion des flots.

La ligne supérieure, qui est le travail de M. McNamara, marche très-bien aussi et formera une solide levée.

—Nous avons souvent conseillé à nos hommes d'affaires de Plaquemine d'organiser une banque; ce serait un grand avantage pour notre communauté. A présent, nos hommes d'affaires sont obligés de faire leurs dépôts à la Nouvelle-Orléans. On pourrait établir ici une banque au capital de $50,000, avec un peu de bonne volonté. Tout le monde en admet la nécessité; mais personne ne veut prendre l'initiative. Qui donc commencera ?

—Il s'est déclaré une nouvelle crevasse à travers la levée, juste au-dessus de la digue. M. Duggan s'est mis à l'œuvre; il a poussé rapidement les travaux et la digue menacée nous paraît maintenant sauvée.

—Depuis deux semaines, la malle est d'une irrégularité déplorable, et souvent les dépêches n'arrivent pas. Deux jours de suite, nous en avons été privés. La voie du Texas Pacific est si mauvaise, qu'il est impossible de transporter les malles avec régularité. Les receveurs ont fait grand bruit de l'immense quantité de rails qu'ils ont achetés ; pourquoi ne les font-ils pas poser immédiatement ? Le chemin est dangereux, personne ne le nie ; plus tôt on y remédiera, mieux cela vaudra pour les intéressés.

Nous regrettons d'attaquer ainsi l'administration du Texas Pacific, mais il est de notre devoir d'en agir ainsi. C'est incontestablement une des plus importantes voies de communication de l'Etat ; elle traverse naturellement un tributaire de la Nouvelle-Orléans; il est nécessaire que la voie et le matériel roulant soient en bon état. La situation présente ne peut durer plus longtemps, sans occasionner une véritable calamité.

Le *Sugar Planter*, Port Allen, paroisse West Baton Rouge, du 11 décembre :

Samedi dernier, nous avons eu le froid le plus intense de l'hiver. Un vent violent du Nord a glacé l'atmosphère et fait tomber le thermomètre à 24 degrés. Heureusement, le froid n'a pas duré ; mardi, la température était modérée.

—Décédée, Tante Maria Banes, (comme on l'appelait) à l'age de 73 ans. Elle emporte dans la tombe les regrets de toute la communauté dont elle était aimée et estimée. Son fils aîné, M. Alex. Banes, lui doit tous ses succès.

Le *Fermier Louisianais*, Nouvelle Ibérie, paroisse Ibérie, du 11 décembre :

En octobre dernier, nous avons parlé d'un essai d'une machine Mason à ramasser le coton; les résultats avaient été imparfaits alors. La Société qui compte exploiter la machine en avait vu les défauts; elle confia le soin de les corriger à des ouvriers extrêmement habiles, sous la direction de l'inventeur. Les résultats sont merveilleux.

La machine, essayée de nouveau, à Sumter, Caroline du Sud, le 1er décembre, a récolté, ramassé, dans une journée de dix heures, 3720 livres de coton. Il est bon de noter que le champ dans lequel elle opérait, ayat été violemment battu par le vent, les branches de la plante étaient excessivement mêlées. Le travail, enfin, s'est fait dans les conditions les plus défavorables. Malgré cela, *tout le coton* a été ramassé, sans qu'il y ait en aucune perte appréciable.

Cette machine, à notre avis, sera un bienfait pour nos habitants cotonniers; elle leur permettra de faire une économie considérable de temps, de labeur. Plusieurs, en s'unissant, verront simplifier le ramassage de leur récolte—ce qui, sans contredit, en est la partie la plus contenue, la plus fastidieuse, la plus fatigante.

—Un de nos amis de Thibodaux, M. Leandre Boudreaux, modeleur à la fonderie de cette ville, a inventé une soupape, de forme nouvelle, par laquelle l'eau qui s'accumule dans les cylindres des machines à vapeur, surtout au repos, se vide automatiquement. Pour les hommes du métier, invention et d'une importance capitale ; chacun d'eux sait ce qui, souvent, résulte d'un simple oubli d'ouvrir les robinets : tête de cylindres brisées et une foule d'autres dommages occasionnés.

La soupape coûte peu ; elle s'ajuste facilement aux machines actuelles ; enfin, elle prévient une très grande déperdition de vapeur ; en un mot, c'est un succès.

—Si nous pouvions douter du froid intense qu'il fait au Nord et dans l'Ouest de la République Américaine, nous en serions prévenus par l'invasion des vagabonds ou tramps, qui pullulent dans nos parages. Il faut nous débarrasser de cette plaie. Nous ne croyons pas qu'il y ait un moyen meilleur que de les arrêter et de les forcer à nettoyer les rues et fossés de notre ville.

—On trouvera, ci-dessous, les dépêches que l'agence Havas a transmis aux derniers journaux parisiens que nous avons reçus du bureau de poste :

Madrid, le 25 novembre :

La reine régente, à l'occasion de l'anniversaire de la mort du roi Alphonse XII, a décidé la fondation d'un asile pour les invalides du travail.

Madrid, le 26 novembre :

Les membres du parti républicain progressiste ont tenu hier une réunion pour examiner la situation actuelle. Il ressort de la discussion, qui s'est prolongée pendant sept heures, qu'un désaccord est sur le point d'éclater entre les mains de M. Ruiz Zorrilla et ceux de M. Salmeron.

La réunion a adopté par 19 voix contre 10 les propositions suivantes :

Le comité de direction de la coalition républicaine se composera de 3 fédéraux et de 3 progressistes ;

Une réunion, formée de membres des deux partis, sera autorisée à jeter les bases d'un accord et devra être convoquée incessamment ;

M. Zorrilla sera avisé de la solution à intervenir.

Les résolutions prises démontrent que la politique suivie par M. Zorrilla est considérée comme préférable à celle de M. Salmeron.

—Madrid, le 26 novembre :

Le service en mémoire du roi Alphonse XII a été célébré à l'église San-Francisco. La cérémonie a été imposante ; une foule immense y assistait. Les membres du Parlement, le corps diplomatique et les autorités étaient présents.

La famille royale n'assistait pas à cette cérémonie.

Le travail des femmes et des enfants dans les manufactures de France.

Le ministre du commerce et de l'industrie, M. Leckroy, qui fait partie du nouveau Cabinet, a déposé, sur le bureau de la Chambre, un important projet de loi ayant pour objet la réglementation du travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels.

Actuellement, le travail dans l'industrie est réglementé par deux lois : celle du 9 septembre 1848, relative à la durée du travail, et celle du 19 mai 1874 sur la protection des enfants et des filles mineures employés dans l'industrie.

Cette loi est appliquée depuis plus de dix ans, et l'expérience a démontré que, si elle est excellente sur beaucoup de points, elle présente cependant certaines lacunes qu'il y aurait intérêt à combler. Il est également nécessaire de faire disparaître l'antinomie qui existe entre la loi du 22 mars 1882 et la loi nouvelle sur l'instruction obligatoire.

C'est pourquoi la Commission supérieure, instituée par cette dernière loi, a été chargée, par le gouvernement, d'examiner les modifications à apporter à la nouvelle législation, le ministre ayant résolu de faire un projet général réunissant les dispositions des lois antérieures et les perfectionnements dont l'expérience a fait reconnaître la nécessité dans un texte unique et dont toutes les parties seront coordonnées.

Les modifications ou dispositions complémentaires aux lois antérieures, que contient le projet, sont les suivantes :

Les dispositions protectrices de la loi sont étendues à tous les établissements, sans exception, dans lesquels s'exécute un travail industriel, même lorsque ces établissements ont un caractère d'enseignement professionnel ou de bienfaisance. La loi de 1874, en effet, a négligé de définir d'une façon précise la signification des mots *usine* et *manufacture*, et il en est résulté de nombreuses difficultés d'application.

L'âge d'admission des enfants dans les ateliers est uniformément fixé à treize ans.

La loi de 1874 a fixé cet âge à douze ans et a même permis, dans certaines industries déterminées, l'emploi des enfants à partir de dix ans, mais seulement pendant six heures par jour. En élevant la limite, le projet a pour but d'empêcher les enfants de s'étioler, par un travail précoce.

Interdiction du travail de nuit nominalement aux enfants et aux filles mineures, comme l'a établi la loi de 1874, mais aux femmes de tout âge, dans tous les établissements, sous réserve des exceptions à établir par un règlement d'administration publique et pour le cas où le travail de nuit sera absolument indispensable.

Limitation à onze heures de la durée du travail journalier des enfants, filles mineures et femmes.

Enfin, le projet contient un certain nombre de dispositions nouvelles ayant pour objet d'assurer la sécurité et la salubrité des ateliers. Les chefs d'établissements industriels sont assujettis à toutes les précautions nécessaires pour que le travail s'effectue dans des conditions satisfaisantes de propreté, d'éclairage, d'aération et de sécurité.

LA CRISE AGRICOLE EN ALLEMAGNE.—Nous lisons, dans une lettre de Dantzick, 24 novembre :

"L'époque des diligences était le bon temps des propriétaires terriens. Partout l'aisance régnait dans les champs fortunés des horberrain prussiens.

"Aujourd'hui, les chemins de fer circulent, les paquebots à vapeur traversent les mers. Si cette invention nouvelle emporte, vers les lointains rivages, les produits de l'industrie nationale, ils en rapportent aussi des quantités de céréales qui emplissent les ports de la mer Baltique et de la mer du Nord.

"On n'estime pas à moins de 40 0/0 la diminution du prix des blés devant la concurrence étrangère. A Posen, la tonne de blé, qu'on payait autrefois 60 thalers en 1881 marca d'aujourd'hui, ne vaut plus que 130 marcs ; il devient impossible d'envoyer ce blé à Cologne, où le prix est encore de 160 marcs, le transport mangeant la différence. Du reste, toutes les provinces rhénanes ne consomment plus que des blés d'Amérique, apportés à bas prix par les paquebots de Hambourg.

"Les lignes ci-dessus sont le résumé de la polémique qu'échangent les journaux allemands, au sujet de la ruine qui menace la propriété foncière dans l'est de la monarchie.

"La banqueroute est à la veille d'éclater, sur les exploitations rurales ; tel est le cri d'alarme poussé, sans cesse, par les organes conservateurs. Ils font ressortir que, de 1872 à 1885, l'Allemagne a importé pour 8,067,800,000 marcs de plus qu'elle n'a exporté ; l'écart provenant, pour la majeure partie, des céréales.

"Il ne nous restait plus, disent-ils, que l'élevage du bétail, fort peu de chose en somme ; et voilà que l'Australie, non contente de nous expédier ses conserves à un prix dérisoire, commence à nous envoyer de la viande fraîche.

"Si l'agitation agricole, en France, a de nombreux adhérents, elle est loin de faire autant de bruit que les agrariens allemands."

ITALIE.—La *Revue Internationale* (qui se publiait à Florence et à Rome, et, récemment, transférée à Rome), dans un article relatif au budget italien, dit que l'exercice de 1885-86 a donné un excédent de 40 millions, dû à l'augmentation des recettes et aux économies.

Le budget de 1886-87 présente un excédent effectif de 12 millions, et celui de 1887-88 un excédent de 11 millions.

M. Magliani propose de solder les comptes des chemins de fer, pendant leur exploitation par l'Etat, au moyen des ressources en excédent du Trésor, sans réclamer un crédit.

Il consacre 25 millions à de nouvelles dépenses militaires qui n'apporteront aucun trouble dans le budget, en employant le restant des ressources exceptionnelles mises à sa disposition les années précédentes.

—Les pourparlers concernant la conclusion du nouveau traité de commerce avec la France continuent sous les auspices favorables. Une entente finale est, dès à présent, considéré comme certaine.

En attendant, la commission parlementaire italienne chargée de la révision des tarifs douaniers s'est prononcée pour la mise en application du tarif général autonome, au cas où l'accord échouerait définitivement avec la France et l'Autriche.

—Le *Popolo romano* dit que le 24 novembre, dans une réunion de la majorité, le député Rispoli ayant interrogé le gouvernement sur l'état de l'armée et de la marine, les ministres de la guerre et de la marine ont donné les explications demandées et ont déclaré que l'Italie est prête à toutes les éventualités, quelles que soient ceux que l'avenir lui réserve.

LE TÉLÉPHONE ENTRE PARIS ET BRUXELLES.—Les traités relatifs aux communications téléphoniques entre Paris et Bruxelles fixe à 3 fr. par cinq minutes le tarif qui sera mis en vigueur le 1er janvier prochain.

La *Patrie* apprend que ce tarif n'est que provisoire. A la suite des dernières communications échangées entre le gouvernement belge et M. Fribourg, directeur à l'administration centrale des postes à Paris, il a été entendu que le prix serait abaissé à 2 fr., dès que les recettes le permettraient.

L'abaissement du taux dépend donc uniquement du plus ou moins de succès que rencontrera le nouveau mode de communication qui va être établi entre Paris et Bruxelles.

LE CANOT VEDETTE.—Les Forges et Chantiers de la Méditerranée viennent de faire procéder, à Toulon, aux essais de l'un des canots vedettes, construits pour le compte de la marine française.

Ce canot mesure 12m,50 de longueur, sur 2 mètres de largeur ; son tirant d'eau est de 63 centimètres ; son poids total, la machine de la force de 80 chevaux comprise, est de 7,000 kilog.

Il joint à son rôle de vedette du vaisseau auquel il appartient, celui de lance torpilles.

Grâce à son aménagement intérieur, qui consiste en divers compartiments étanches, il est aussi inaubmersible qu'un canot de sauvetage par les plus gros temps. A l'essai, sa vitesse moyenne est de 14 nœuds, et il peut atteindre une vitesse maxima de 14 nœuds 3/4.

La Charité.

M. Caro, directeur de l'Académie française, a terminé ainsi le discours qu'il a prononcé, le 25 novembre, sur les prix de vertu, à la séance publique annuelle de l'Académie :

On accuse souvent les inégalités sociales. Que l'on s'en prenne d'abord à la nature, qui les a préparées en organisant d'une façon si partiale l'implacable combat pour la vie, en distribuant d'avance d'une façon si inégale les ressources et les armes. Si donc on prétend fonder une morale sur cette fatalité régulatrice de la vie et de la mort, que pourra être cette morale et quelles seront ses règles, sinon le sacrifice inévitable des faibles, le triomphe des êtres les mieux doués, en un mot, l'adoration de la force ?

" Combats à tes risques et périls, avec les armes que je t'ai données ; jouis plainement de la vie ; ta jouissance est le signe et le prix de ta victoire, et ta victoire est de plein droit. Que les faibles et les intelligentes disparaissent, et n'encombrent pas la voie où la vie s'exalte et triomphe ; qu'ils emmènent avec eux dans le néant, d'où ils n'auraient dû jamais sortir, leur triste et misérable postérité, qui n'est bonne qu'à perpétuer sur la terre des maladies et des défaillances de toute sorte, des infirmités physiques et mentales, qu'à jeter en travers du progrès l'obstacle des misères, des vices, de l'imbécilité et de la sottise. Place aux forts ! Eux seuls méritent de vivre."

Voilà ce que dit la nature à l'homme. La charité relève cet insolent défi. Elle va juste en sens contraire de ces lois cruelles ; elle proteste contre ces décrets ; elle travaille à les tempérer, quand elle ne peut pas les détruire. Elle crée un monde à son image, qui s'appelle le monde moral. Elle agit, à sa manière, comme l'art, comme on a pu dire en traduisant une belle parole de Bacon : " C'est l'homme ajoutant son âme à la nature. " Elle aussi, en effet, comme l'art, elle prend son point de départ dans la nature, mais c'est pour la dépasser ; elle se répand dans le sein de la nature, mais c'est pour y créer quelque chose de nouveau ; elle la transforme, elle la corrige, elle la cisèle à son effigie, elle la moralise.

Nous l'avons vue à l'œuvre : sa tâche est d'aider les faibles qu'écarte sans pitié les lois de la vie, de relever les vaincus, de les faire vivre en dépit de la fatalité qui les condamne à mourir, de les arracher à la contagion de la vitale qui les broie. Elle prend des corps malmés, des âmes obscurcies, des esprits éteints ; pour les sauver, il faut qu'elle se donne elle-même ; elle fait, sans autre réserve que le besoin des faibles, le don parfait et total de ses forces, de son intelligence et de son être à ces blessés, à ces souffrants, à tous ces misérables qui sont comme une proie prédestinée ; par des prodiges de bonté, elle essaya de tirer de toutes ces misères moins de souffrance et, s'il se peut, des intelligences qui, sans elle, n'auraient pas pensé, des cœurs qui, sans elle, ne se sentant pas aimés, n'auraient pas aimé. Vous le voyez, c'est une ligne, la ligne du bien, qu'elle organise contre la nature, qui est la ligne brutal des faits et des forces. En attendant que la question sociale résolue, si elle doit l'être ; en attendant que la misère infinie ait trouvé un remède infini comme elle, que peut-on imaginer de mieux que cette ligne de braves coeurs ? A travers tant d'épreuves et de souffrances, le monde vit pourtant, et c'est là le miracle perpétuel de la bonté. Elle-même n'est elle pas le miracle vivant de l'âme aimante et libre au milieu des puissances aveugles qui l'entourent ?

ESPAGNE.—Le 24 novembre, dans la séance du Sénat, le général Salamanca a expliqué les paroles qu'il a prononcées dans un récent discours ; il s'est livré, à ce sujet, à des considérations sur le rôle politique de l'armée, considérations qui ont soulevé les protestations de l'Assemblée.

Le ministre des affaires étrangères a déclaré que la cause des insurrections en Espagne n'est ni dans la liberté d'association ni dans la liberté de la Presse. Il a rappelé que les conservateurs n'ont rien obtenu avec la politique de répression et a fait remarquer ressortir les avantages du système libéral. Il a constaté que l'Allemagne, malgré les états de siège, n'a pas empêché le socialisme de se développer chez elle, et que l'Angleterre, malgré le régime rigoureux auquel elle soumet l'Irlande, n'a pas encore résolu la question irlandaise.

Le discours du ministre a été très applaudi.

SAINT-SIÈGE.—Le Vatican vient d'envoyer au gouvernement suisse un mémorandum relatif à la nomination d'un administrateur apostolique pour le canton du Tessin, en remplacement de M. Lachat, décédé.

Il désire que la Suisse respecte loyalement la convention du mois de septembre 1884, et il se déclare prêt à désigner un successeur au poste vacant.

—Suivant une dépêche de Madrid, le Vatican refuserait de transiger avec le gouvernement espagnol, sur la question du mariage civil.

Décédé hier, 13 décembre 1886, à 8 heures A. M. PHILIP ABADIE à l'âge de 60 ans, natif de Mazeronne, France, et résidant à la Nouvelle-Orléans depuis 40 ans. Ses amis et connaissances sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu cette après-midi à 2 heures. Le convoi partira de sa dernière résidence, No. 121 rue Bienville, près Poydras.

Décédé à Paris, le 12 décembre 1886 à l'âge de 64 ans, NUMA LACOSTE, natif de la Nouvelle-Orléans.

MESSE FUNÈBRE.

Une messe funèbre sera dite JEUDI le 16 décembre, à six heures et demie du matin à la cathédrale St Louis, pour le repos de l'âme de Mme L. DAMELE née EULALIE GALLE. Les parents ainsi que les amis et connaissances des familles sont priés d'y assister.

De la part de son époux.

14 déc—2 f.

MESSE FUNÈBRE.

Une messe funèbre sera dite le mardi, 14 décembre, à 7 heures du matin, à la Cathédrale Saint-Louis pour le repos de l'âme de MAX VVE CORNELIUS VOORHIES, née CIDALIZE MOUTON. Les amis de la famille sont priés d'y assister.

10 déc—à date

PICKWICK CLUB BUILDING,
No 140 rue du Canal.
B. TREMOULET
Vend en gros et en détail VINS et LIQUEURS de toutes sortes. Comestibles de choix, etc.
Liqueurs à domicile 4 nouvel—1anPP

H. DAMIENS,
Coin Royale et Toulouse.
JOUETS
CRISTAUX, PORCELAINES,
Articles de Fantaisie
—POUR—
CADEAUX
De Noel et de Premier de l'An.
14 déc—☞

Avis.
$5,100